

Présentation du dispositif SESAME 2018 en Hauts-de-France

Initié en 2015, le dispositif **SESAME (Sésame vers l'emploi pour le sport et l'animation dans les métiers de l'encadrement)** a pour objectif d'accompagner des jeunes vers une qualification professionnelle visant un emploi dans le sport ou l'animation. Les objectifs de déploiement du dispositif SESAME sont précisés dans l'instruction du 18 avril 2018.

Sur la période 2015-2017, ce sont **267 jeunes** qui ont bénéficié de ce dispositif en Hauts-de-France.



[Instruction SESAME 2018](#)

PUBLIC ELIGIBLE

Des critères d'âge **impératifs** : 16-25 ans révolus (dérogation jusqu'à 30 ans pour les personnes reconnues en situation de handicap)

ET

Des critères géographiques : résidant au sein d'un Quartier Politique de la Ville (QPV), d'une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou d'une commune des PETR ou EPCI engagés dans un contrat de ruralité

OU

Des critères sociaux (dans les limites fixées par la DRJSCS) :

- Jeune sans soutien familial (dont le foyer ne dispose pas de revenus ou de ressources suffisantes pour le soutenir dans son parcours vers l'insertion ou l'autonomie - précisé dans l'annexe 2 de l'instruction SESAME 2018)
- Bénéficiaire de la Garantie Jeunes
- Résidant en Foyer de Jeunes Travailleurs
- En cours ou fin d'accompagnement Ecole de la 2ème chance ou Centre Epide
- Jeune mineur bénéficiant d'un suivi PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse)
- Bénéficiaire de l'Aide Sociale à l'Enfance ou d'un Contrat Jeune Majeur
- Demandeurs d'asile

Comment identifier l'habitation sur un territoire prioritaire ?

Vérification sur les liens suivants : [Quartier Politique de la Ville \(QPV\)](#) ou [Zone de Revitalisation Rurale \(ZRR\)](#)

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

Dans le cadre du déploiement du dispositif SESAME en Hauts-de-France, 3 axes spécifiques et complémentaires ont été développés :

► **Le soutien financier à la formation professionnelle (CQP, CPJEPS, BPJEPS et DEJEPS)**

Une aide sur les coûts pédagogiques peut-être envisagée à hauteur de **2 000 € en moyenne par jeune (dans les limites des crédits disponibles et des demandes)**.

Elle peut intervenir en complément d'autres financements de droit commun mobilisés en amont.

Vous trouverez, ci-dessous, la procédure précise à respecter et le livret itinéraire qui doit être transmis intégralement complété avec les pièces demandées **avant l'entrée en formation** au correspondant régional SESAME par E-mail.



[SESAME 2018 - Les étapes](#)



[SESAME 2018 - Livret itinéraire](#)

- ▶ **L'accompagnement individualisé et renforcé (soutien au processus d'apprentissage, tutorat) pour les personnes engagées sur un diplôme d'Etat (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS).**
- ▶ **La construction d'étapes complémentaires type préformation aux métiers de l'animation et du sport**

Le positionnement permet de définir un parcours individuel vers une qualification professionnelle. Dans certains cas, le passage par une ou plusieurs étape(s) préalable(s) à l'entrée en formation qualifiante est nécessaire. La préformation SESAME permet d'offrir à des jeunes un accompagnement personnalisé vers une qualification professionnelle et ce, à travers différentes étapes :

- Remobilisation
- Préparatoire aux métiers : remise à niveau, découverte des milieux, immersion professionnelle, aide à la définition du projet professionnel)
- Pré-qualification : PSC1, BAFA/BAFD, diplôme fédéral, BNSSA)
- Préparation professionnelle (préparation aux tests d'entrée en formation, construction du plan de financement, aide à la recherche de la structure d'accueil et d'un contrat, accès à l'emploi et à la continuité professionnelle).

Ces deux derniers axes sont réalisés par des structures conventionnées par la DRJSCS Hauts-de-France.

Pour en savoir davantage sur le dispositif nous vous invitons à télécharger la plaquette ci-dessous :



[Fiche de présentation synthétique de SESAME 2018 Hauts-de-France](#)

Vos interlocuteurs au niveau de la DRJSCS Hauts-de-France :

- ▶ **Correspondante régionale SESAME** : Mireille LABROY – Tél. : 03.20.14.42.35 – E-mail : mireille.labroy@jscs.gouv.fr
- ▶ **Secrétariat administratif** : Olivier DEVOS – Tél. : 03.20.14.42.44 – E-mail : olivier.devos@jscs.gouv.fr

Site internet de la DRJSCS HDF : <http://hauts-de-france.drjscs.gouv.fr/spip.php?article1874>